

Varicelle en réanimation néonatale: mise en œuvre d'un traitement par immunoglobuline spécifique.

C.DA.VIOLANTE¹, E.WERNER², B.MARTIN¹, N.SAUREL¹, I.PLOCCO-DESMONTS¹, P.PLOCCO¹
¹Service de Pharmacie, ²Service de Réanimation néonatale, CHR d'Orléans - 1,rue Porte Madeleine 45000 ORLEANS

INTRODUCTION

Un des nourrissons du service de réanimation néonatale a déclaré une varicelle nosocomiale lors du week-end de Pâques 2007. Afin d'éviter une épidémie dont la mortalité est de 30% en périnatalogie, un traitement prophylactique devait être mis en œuvre dans les 24 heures pour les sujets contacts.

METHODE DE TRAVAIL

- Seul médicament indiqué en prophylaxie de la varicelle chez les enfants prématurés et disponible en Europe, VARITECT® est soumis à autorisation temporaire d'utilisation nominative.
- Fabriqué en Allemagne par le laboratoire Biotest, ce dernier était fermé à l'occasion de ce week-end férié. Le résumé des caractéristiques du produit, non disponible sur les bases de données usuelles, nous a été transmis par la pharmacie de l'Hôpital R.Debré (Paris).
- Le réanimateur a pu identifier les patients entrant dans les indications du VARITECT® : les posologies ont été calculées, les besoins estimés avec le pharmacien. Les demandes d'ATU ont été faxées à l'AFSSAPS.
- Un courrier du pharmacien et du pédiatre a été adressé à l'AGEPS qui, disposant d'un stock d'urgence, a accepté de délivrer VARITECT® sans attendre l'accord de l'AFSSAPS.

RESULTATS - DISCUSSION

VARITECT® est indiquée en néonatalogie:

- en prophylaxie de la varicelle dans les 96 heures après exposition:
 - Chez les enfants prématurés en soins intensifs dont la mère n'a pas développé de varicelle,
 - Chez les enfants prématurés de moins de 28 semaines ou pesant moins de 1000 g,
- en adjuvant dans les varicelles sévères ou compliquées chez les nouveaux-nés à risque de dissémination.

Ainsi, dans le **respect des indications** de VARITECT® 25 UI/ml :

- le **nourrisson atteint de varicelle avec risque de dissémination**, a reçu un traitement adjuvant à la dose de 2ml/kg.
- 3 enfants **prématurés de 28 semaines et pesant moins de 1 kg**, ainsi que 2 nourrissons **prématurés de mère non immunisée**, ont reçu un traitement prophylactique à la dose de 1 ml/kg.

Ces enfant étaient hospitalisés en réanimation néonatale, qui, des 3 unités du service de néonatalogie, est celle qui accueille les cas les plus sévères.

Patient	Age	Poids	Prématurité <28 SA	Dose prescrite	Remarque
Traitement adjuvant : 1 à 2 ml par kg					
PATIENT SOURCE	4 mois	3,3 kg	Non (36 SA)	6 ml	- Cardiopathie congénitale - Dysplasie bronchopulmonaire (intubé-ventilé). - Dénutrition sévère. - Immunodépression. - Hospitalisé dans différents hôpitaux depuis sa naissance. - Varicelle nosocomiale
Traitement prophylactique : 1 ml par kg					
Jumeau 1	8 jours	1,5 kg	Non (30 SA)	1,6 ml	Maman n'a pas eu la varicelle
Jumeau 2	8 jours	1,8 kg	Non (30 SA)	1,8 ml	Maman n'a pas eu la varicelle
Patient 3	16 jours	0,6 kg	Oui (27 SA)	0,6 ml	Retard de croissance intra-utérin sévère
Patient 4	49 jours	1 kg	Oui (26 SA)	1,1ml	Dysplasie bronchopulmonaire sévère
Patient 5	11 jours	1 kg	Oui	1,1ml	-

↳ La prophylaxie a été effectuée dans les 96 heures après exposition au patient source.

↳ L'unité de réanimation néonatale se présentait sous la forme d'une salle commune de 8 lits. Depuis 2006, les enfants intubés bénéficient d'système clos d'aspiration trachéale. Ce dispositif limite la diffusion des sécrétions respiratoires (qui constitue, avec le liquide des lésions cutanées, les 2 principales sources de contamination par le virus VZV).

↳ Ces 2 facteurs ont contribué à éviter une épidémie. Aucun cas supplémentaire de varicelle n'a été observé.

↳ VARITECT® ne doit être mélangé à aucun solvant. Le débit recommandé (0,1 ml/kg/h pendant les 10 premières minutes puis augmentation progressive jusqu'à 1 ml/kg/h) correspond au plus bas débit réalisable sur pousse-seringue. Il est difficile à mettre en œuvre en néonatalogie mais doit être respecté afin de limiter le risque d'effets indésirables. Le traitement a été bien toléré par l'ensemble des patients.

CONCLUSION

La mise en œuvre d'un traitement par VARITECT® est réalisable dans un contexte de garde. La procédure d'approvisionnement doit être connue afin de disposer du traitement dans les meilleurs délais. Les modalités d'administration et le profil de tolérance sont transmis au prescripteur par le pharmacien qui participe ainsi à l'efficacité de la thérapeutique mise en œuvre